

COMMUNE DE LABOUHEYRE
EXPLOITATION D'EMPLACEMENT SAISONNIER

DOMAINE PUBLIC

PARC DE PEYRE

Du 1 juillet au 3 septembre 2022

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de dépôt des dossiers : 24/06/2022

ARTICLE 1 - OBJET

La présente consultation concerne l'attribution à un exploitant selon une procédure de mise en concurrence simplifiée, d'un emplacement saisonnier sur le Domaine Public de la commune- Parc de Peyre, en vue d'y développer une activité de Food-Truck à l'exclusion de toute autre exploitation commerciale.

L'activité devra concerner :

- Des prestations de glacier,
- La possibilité de petite restauration (crêpes, gaufres)
- Restauration rapide type sandwicherie, croque-monsieur, panini...
- La vente de boissons non alcoolisées est autorisée.

La plage horaire déterminée est de 14h à 20h.

La consultation est basée sur le cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence.

Le cahier des charges a pour objet de prescrire les conditions d'exploitation de l'emplacement sur le domaine public.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Etendue et forme de la consultation :

La présente consultation est effectuée en application des articles L2122-1 et suivants du Code General de la propriété des personnes publiques.

L'emplacement dont le détail figure ci-après est destiné à recevoir les activités prévues pour la seule période d'activités balnéaires.

- Domaine Public -commune de Labouheyre - parc de Peyre- Food Truck

- Espace doté uniquement d'un branchement électrique (pas d'arrivée d'eau)
- Aucune fixation au sol n'est autorisée
- Autorisation d'installer quelques tables et (ou) mange-debout (maximum 6 en fonction de la zone d'installation à définir).

Durée de la convention :

L'emplacement sera attribué pour une durée de 2 mois

Soit du 1 juillet au 3 septembre 2022 de 14h à 20h.

Redevance mensuelle : 500 euros forfaitaire

Délai de validité des offres : 30 jours à compter de la limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pièces de la candidature :

Les candidatures seront à adresser, avec les pièces suivantes :

- Extrait du KBIS,
- Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au cours des 3 dernières années,
- Attestation sur l'honneur de non condamnation pour entrave à la législation du code du travail,
- Les références bancaires,
- Extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pièces de l'offre :

L'offre du candidat, entièrement rédigé en langue française, comprend, les pièces suivantes :

- L'attestation sur l'honneur que le candidat est à jour du recouvrement de ses impôts et de ses cotisations.
- Lettre motivée avec expérience du candidat.
- Une présentation de l'activité, les moyens humains, produits commercialisés, périodes d'ouverture, le projet de développement commercial, les fournisseurs et approvisionnements, ainsi que de la grille tarifaire des produits vendus.

Critères de sélection des offres :

- Qualité de l'offre commerciale servant l'image touristique de la commune : 50%

- Qualité de la prestation
- Capacité du candidat à s'engager dans une démarche en faveur de développement durable et être en conformité avec la réglementation en vigueur

- Projet d'aménagement de l'espace : 30%

- Esthétisme aménagement
- Enseigne
- Présentation des produits et tarifs

- Expérience du candidat dans le domaine du commerce concerné par l'appel à candidature et part variable sur CA : 20%

Pour tout renseignement d'ordre administratif ou technique, les candidats pourront contacter :

Pour les renseignements : Corinne HOTTIN – 05.58.04.45.00

La transmission de l'offre devra être effectuée sous pli cacheté portant les mentions :

« Candidature à l'occupation d'un emplacement saisonnier – Ne pas ouvrir ».

Les plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Labouheyre

42 Rue de l'Hôtel de Ville,

40210 Labouheyre

Ils peuvent être transmis par mail : dgsmairie@labouheyre.fr

La date limite de remise des offres est fixée au : 24/06/2022

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

La commune de Labouheyre se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux pièces constitutives de la consultation.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DU LOT AU CANDIDAT

Les choix retenus par la commission d'attribution du lot feront l'objet d'une lettre, transmise aux candidats, dans les 6 jours suivant la réunion de la commission.

Dans les 15 jours suivants la réception de la lettre de notification par le candidat retenu, la convention d'occupation saisonnière devra être signée par ce dernier, et complétée des pièces exigées au service Affaires juridiques.

ARTICLE 5 – ANNEXE – PLAN D'IMPLANTATION